

# CHOISISSEZ LA PREVENTION



Designed by D3Images / Freepik

## Votre collectivité est confrontée à ces problèmes ?

- Nombre élevé d'accidents de travail, de maladies professionnelles ou accidents graves ?
- Risque d'engagement de la responsabilité pénale des élus, des cadres et des agents ?
- Fort absentéisme de vos agents ?
- Désorganisation des services ?
- Hausse du coût de votre assurance statutaire due à votre sinistralité ?



## Une démarche de prévention peut vous aider !



- **Préserver** la santé physique et mentale et assurer la sécurité des agents.
- **Protéger** les élus, les cadres et les agents face à leur responsabilité pénale en cas d'accident de service.
- **Réduire** les coûts des accidents de service et maladies professionnelles : réparations, soins, remplacement, surcharge de travail, désorganisation des services, etc.
- **Améliorer** la qualité de service et l'image de la collectivité.

**Les préventeurs du CDG27 mettent leur expertise à votre service.**

Assistance à l'élaboration du Document Unique, conseil et préconisations sur la santé et la sécurité au travail dans le cadre du respect des obligations réglementaires, sensibilisation des agents.

N'hésitez pas à contacter le service pour plus de renseignements.

**[prevention@cdg27.fr](mailto:prevention@cdg27.fr)**